

Ecrit par le 2 avril 2025

Sécurité routière : La Ville d'Avignon obtient le label 'Ville prudente' niveau 3

La commune d'Avignon vient d'obtenir le 'niveau 3' du label 'Ville prudente'. Cette récompense, attribuée par l'association de la 'Prévention Routière', distingue les collectivités qui s'engagent pour la prévention et la sécurité routière.

Le label, s'échelonnant de 1 à 5 cœurs, s'obtient à partir d'indicateurs établis pour mesurer le risque routier : aménagements conçus pour prévenir et réduire le risque d'accidents, actions d'information et de sensibilisation menées en direction des différents usagers, formation réalisée auprès des employés municipaux et politique de sécurité routière mise en œuvre pour les véhicules de la commune.

167 kilomètres d'aménagements cyclables

« La ville passe ainsi en un an à peine du premier au troisième niveau, explique la mairie de la cité des papes. Une belle reconnaissance qui distingue les efforts menés au quotidien pour faire d'Avignon une ville exemplaire en matière de prévention et de sécurité routière. Aménagements cyclables, parvis d'écoles sécurisés, plan modes doux, apaisement de la circulation, organisation d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière... Autant de mesures mises en œuvre qui ont permis de réduire efficacement l'accidentologie dans la Cité des Papes. »

A ce jour, la municipalité d'Avignon a choisi de développer les mobilités douces et en particulier la pratique du vélo. Au total, le territoire communal compte 167 kilomètres d'aménagements cyclables 2 600 places de stationnement vélo contre 370 arceaux vélo en 2014.

Seule Vacqueyras...

En Vaucluse, seule Vacqueyras (1 cœur) figure parmi les villes prudentes. Rochegude (1 cœur) dans la Drôme, entre Bollène et Valréas, et Graveson (1 cœur), à côté d'Avignon, disposent également de ce label attribué à 250 collectivités territoriales depuis sa création en 1990.